

## La formation en résumé

Ce CCE, comme tous les autres CCE commercialisés par CCI Formation Lyon Métropole, est aujourd'hui recensé par France Compétences et est de fait éligible au CPF. Les CCE, ou Certificats de Compétences en Entreprises, sont des certifications professionnelles appartenant au Réseau National des CCI, donc à CCI France, et vous permettent de certifier de l'acquisition de compétences professionnelles dans un domaine d'activité ou une mission professionnelle.

La certification peut prendre la forme d'un portefeuille de preuves (avec accompagnement individuel préalable de 7 heures minimum) ou d'une étude de cas de 2 heures (faisant suite à un parcours de formation conseillé). Dans ces deux cas, un jury de validation se réunit.

**La certification vous permet de mobiliser votre CPF pour financer toute ou partie des formations du parcours ou de l'accompagnement préalable, ainsi que l'examen de certification. Sa reconnaissance est nationale et pour une durée illimitée.** Autrement dit, la certification est valable à vie.

En outre, pour ce CCE seulement, un arrêté du 17 décembre 2018 du Ministère du Travail permet à tout participant ayant validé le CCE Tuteur d'obtenir la Certification Maître d'Apprentissage. «Les titulaires des certifications mentionnées ci-dessous peuvent faire une demande auprès du représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi pour obtenir, par équivalence, la certification mentionnée à l'article 1er du présent arrêté (...) Pour ce faire, ils devront joindre à la demande d'équivalence les justificatifs suivants: – photocopie de leur pièce d'identité; – photocopies des supports attestant de la réussite aux certifications concernées; – déclaration sur l'honneur des informations fournies. Après vérification de la validité des justificatifs transmis, le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi délivre la certification» (DIRECCTE/DREETS Régionale).

Enfin, l'obtention de la Certification Maître d'Apprentissage telle que décrite précédemment, vous permet également d'acquérir des droits à formation inscrits sur votre compte personnel de formation (CPF). Plus d'informations sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030>

[Répertoire Spécifique de France Compétences : RS5368](#)

### Objectifs :

- Capitaliser sur votre expérience professionnelle de Tuteur
- Valoriser vos compétences
- Cette certification a pour objectif de certifier les compétences suivantes:
- Reconnaître les aptitudes des tuteurs à accompagner les jeunes et/ou les adultes dans leur démarche d'apprentissage d'un métier
- Valoriser la fonction tutorale dans l'entreprise, en montrant qu'elle ne contribue pas seulement à la réussite scolaire des jeunes mais qu'elle est une composante essentielle du management des compétences dans l'entreprise, de l'efficacité et de la performance des processus de travail (démarches, procédures)
- Professionnaliser le tuteur en l'amenant à porter un regard critique sur sa propre pratique et l'améliorer le cas échéant

### Participants :

- Toute personne souhaitant faire certifier sa compétence de Tuteur en entreprise
- Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé au cours des cinq dernières années une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné
- Toute personne amenée à assurer un rôle tutoral : Tuteurs, Maîtres d'apprentissage, Responsables R.H, Assistant(e)s R.H, Managers d'équipe

**500 €**

(non assujetti à la TVA sauf formation à Roanne)  
Éligible au CPF

"+" le prix du parcours de formation conseillé ou de l'accompagnement au portefeuille de preuves

Validation par une étude de cas (2 heures) ou par un portefeuille de preuves (accompagnement individuel préalable de 7 heures minimum)

Certificat de compétences en entreprise

Éligible au CPF

Formation certifiante

## Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 04/05
- 07/07
- 20/10
- 14/12

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

- 04/05
- 07/07
- 20/10
- 14/12

Roanne - 04 77 44 54 69

- 04/05
- 07/07
- 20/10
- 14/12

## Prérequis :

Il est conseillé d'avoir suivi un parcours de formation chez CCI Formation Lyon Métropole : " Exercer le rôle de Tuteur/Maître d'Apprentissage Niveaux 1 et 2 " (21 heures). Des échanges préalables permettront de vous expliquer le dispositif, de valider votre projet professionnel et de construire votre parcours de formation. Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé au cours des cinq dernières années une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné. Si le candidat est « novice » et n'a pas exercé de mission effective, un délai devra être proposé (3 mois minimum) entre la formation et la certification pour acquérir l'expérience professionnelle nécessaire.

## Le contenu

### Accueil et intégration au sein du collectif de travail

- Organiser l'accueil d'un nouveau salarié en amont de son entrée dans l'entreprise, en définissant les conditions et supports à mettre en œuvre ou en veillant à l'application de la procédure interne prévue à cet effet, afin de favoriser son intégration au sein de l'entité et du collectif.
- Informer l'ensemble des acteurs concernés directement ou non par la venue d'un nouvel arrivant, afin de les mobiliser et d'obtenir leur collaboration dans le processus d'accueil et de formation de celui-ci.
- Conduire un entretien d'accueil permettant de connaître le nouvel arrivant afin de commencer à poser les jalons des différentes étapes de son intégration au sein du collectif de travail.
- Clarifier son rôle de tuteur auprès du nouvel arrivant et le contexte de l'accompagnement, en exposant les objectifs et les enjeux liés à cette période de transmission, afin de définir les modalités de leur collaboration et leur mode de fonctionnement.

### Organisation du parcours au sein de l'entreprise

- Analyser les expériences et acquis du nouvel arrivant en les mettant en rapport avec le métier concerné afin de définir les objectifs en termes de compétences / capacités qu'il devra acquérir ou développer au regard du métier visé.
- Organiser son parcours en tenant compte du profil de poste, des objectifs visés, des résultats à atteindre à chaque étape, afin de structurer une progression dans les apprentissages à réaliser.
- Définir les conditions dans lesquelles s'effectuera l'accompagnement du nouvel arrivant et les personnes ressources auxquelles il pourra faire appel, afin d'optimiser son parcours de formation au sein du collectif de travail.
- Négocier avec le nouvel arrivant les modalités de son accompagnement, afin de lui permettre d'avoir des éléments repères devant contribuer à développer son autonomie.

### Transmission des compétences et de la culture de l'entreprise

- Analyser, après les avoir sélectionnées, les situations professionnelles significatives porteuses des compétences clés constitutives du métier, afin de déterminer les conditions permettant la transmission des techniques, savoir-faire, méthodes et codes relationnels du métier.
- Définir l'approche et les méthodes à mobiliser, en déterminant les conditions et moyens à mettre en œuvre, afin de faciliter l'acquisition progressive des capacités du tuteur et de s'assurer de sa bonne compréhension des éléments transmis.
- Accompagner le nouvel arrivant dans la réalisation des activités professionnelles en se positionnant de façon adaptée, sans se substituer à lui, en lui transmettant les informations et explications nécessaires, et en vérifiant son niveau de compréhension aux étapes clés, afin de favoriser son intégration et sa mise en autonomie.

## Suivi et évaluation des acquis professionnels

- Définir les modalités de suivi et d'évaluation en précisant les situations et objectifs supports aux bilans, la fréquence et la nature de ceux-ci, afin d'effectuer le suivi des apprentissages et d'identifier les ajustements à apporter au parcours du tutoré.
- Mener des entretiens d'appréciation - bilan, point d'étape ou évaluation - en s'appuyant sur les informations recueillies, les faits observés et les résultats atteints, en partageant son analyse avec le tutoré, afin de l'aider à comprendre et à analyser ses pratiques, et en lui donnant des éléments repères devant contribuer à favoriser son autonomie dans la réalisation des activités du métier.
- Animer des réunions d'évaluation avec le tutoré et les différents professionnels collaborant à son intégration et à sa formation, en s'appuyant sur des critères préalablement définis, afin d'effectuer des appréciations objectivées et partageables.
- Analyser en concertation avec le tutoré, les différents bilans effectués avec lui et les autres professionnels, afin de déterminer les axes d'amélioration et les ajustements à apporter à son parcours.

### Les + de la formation:

Formateur expérimenté et issu du terrain

## Moyens pédagogiques et d'encadrement

Epreuve écrite (cas pratique) basée sur le référentiel de la compétence visée ou constitution d'un portefeuille de preuves (nous consulter pour les modalités d'évaluation)

Obtention du certificat : si 80% des critères du référentiel sont validés

Instance de certification : CCI France

